Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Vr 524** Villégiature et récréation

	u ₀	unifamiliale	h1	•	●(a)						
		bi et trifamiliale	h2		●(a)				 		
	Habitation	multifamiliale	h3								
	Hab	multifamiliale collective	h4								MUNICIPALITE
		maison mobile	h5						·		SAINFFAUSTIN·LAC-CARRÉ
		détail et services de proximité	c1								USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU
		détail et serv. prof. et spéc.	c2								Usage spécifiquement permis :
		hébergement	сЗ	●(b)							(a) à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation comportant uniquement des habitation de type
	rce	restauration	с4								uni- ou bi-familiale
	Commerce	diver. et act. récréotouristiques	с5	●(c)		***********					(b) gîte touristique
	S	détail et de serv. contraignants	с6								(c) commerce récréatif extérieur offrant des activités non motorisées
		débits d'essence	c7				ļ				
		commerces et serv. reliés à l'auto.	с8								
USAGES		gros, lourds et act. para-indust.	с9								
		prestige	i1								
	strie	légère	i2								
	Industrie	lourde	i3								
		extractive	i4								
	∞ e	parcs, terrains de jeux et esp.	p1			•					
	public a	parcs, terrains de jeux et esp. nat. institutionnel et administratif communautaire infrastructures et équipements									
	Instit., pu communa	communautaire	p2 p3								
		infrastructures et équipements	р3 p4								Usage spécifiquement exclu :
				li		_			<u> </u>		
	Aire Agricole	culture du sol agriculture, forest. et	a1								
		sylviculture	a2			•		ļ	ļ		
		élevage	а3								
		élevage en réclusion	a4								
		conservation	n1								
	4 L	récréation ext.	n2			•					
	ure	isolée		•	•						DISPOSITIONS SPÉCIALES
	Structure	jumelée			•						(1) art. 223 - projet intégré d'habitation
	ß	contiguë			•						(2) art. 35 - usage additionnel de service
ES		avant (m)	min.	10	10						(3) art. 36 - usage additionnel artisanal léger
PRESCRITES	Marges	latérale (m)	min.	8	8						(4) art. 37 - logement accessoire
ESC	Mar	latérales totales (m)	min.	16	16						
S PH		arrière (m)	min.	8	8						
NORMES		largeur (m)	min.	6	6						
	=	hauteur (étages)	max.	2	2						(5) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et superficies des terrains en fonction de la
	Bâtiment	hauteur (m)	max.	11	11						proximité d'un lac ou d'un cours d'eau
	Bât	superficie de bâtiment au sol (m²)	min.	44	44						
		superficie de plancher (m²)	max.					†	······		(6) art. 40 - usage additionnel de garde et
F		coefficient d'occupation au sol		l							élevage d'animaux de ferme
RAPPORT		(%)	max.	8	8						
APF		nombre de logement à l'hectare			1						
æ		espace naturel	(%)	60	60						
TERRAIN		largeur (m)	min.	50	50						
		profondeur (m)	min.	60	60		L				
		superficie (m²)	min.	3000	25000						
ìÉT.		P.I.I.A.		•	•	•					AMENDEMENTS
15	1						ļ	ļ	ļ		16-03-2012 194-2-2012 (résidence de tourisme)
Š					2		1	1		1	
DISCRÉT							<u> </u>		<u> </u>		
				(2) (3)	(1)	(5)					
				(4) (5)	(5)	(5) (6)					
DISP. SPÉC DISC	***************************************										